confédération, mais pour une autre raison et avec des arguments tout-à-fait différents. Chose assez singulière, il approuverait une union législative et il désapprouve celle qui est proposée. Il prétend que les provinces du golfe, en se liguant avec le Bas-Canada, commanderaient au Haut-Canada et placeraient celui-ci dans une position pire que celle d'aujourd'hui. Je crus devoir l'intercompre alors pour lui demander si la même coalition ne pourrait pas tout aussi bien avoir lieu avec l'union législative qu'il admire, attendu que celle ci aurait également le contrôle de tous les intérêts généraux importants. Sa réponse ma convaincu que ses arguments ne reposaient sur rien, et il me parut qu'il considérait comme trop certaine la coalition du Bas-Canada avec les provinces du golfe contre le Haut-Canada. Comment concevoir, en effet, que des hommes réunis ensemble pour atteindre un grand but pourraient être injustes envers une partie du pays? (Ecoutez! écoutez!) supposant qu'une telle coalition fut possible, il est bien plus rationnel de supposer qu'elle se ferait avec le Haut-Canada, qui offre plus d'avantages qu'aucune des parties de la confédération. Mais, je passe à d'autre chose de plus sérieux. La principale raison pour laquelle il me semble devoir être opposé à la mesure, est que les membres du gouvernement ne possèdent pas sa confiance. effet, il a rappelé les antécédents des ministres, de leur opposition d'hier, et a conclu qu'il était impossible qu'une telle union pût produire quelque bien. Je crois, M. l'ORAteur, que personne ne niera qu'en jetant les yeux sur nos hommes publics de quelque distinction, on ne trouve pas, qu'à un certain moment de la vie, ils partageaient des opinions qu'ils orurent nécessaire de modifier plus tard, et qu'on n'a pas d'exemple qu'un gouvernement ait réussi sans avoir été formé au moyen de concessions mutuelles. Il est nécessaire dans les grandes circonstances qu'il y ait union entre les deux partis pour le bien public. Nous savons que ceux dont l'esprit est ouvert à la conviction changent fréquemment, et qu'on ne doit pas rougir de conformer sa conduite aux lumières qu'on recoit de jour en jour. L'hon, monsieur n'ignore pas qu'on doit juger les actions des individus non par leurs motifs qui nous restent cachés, mais par le caractére et le résultat de ces mêmes actions. C'est ainsi que nous devons considérer la mesure qui pous est présentée : nous devons l'exa-

miner par nous-mêmes et, jusqu'à preuve du contraire, reconnaître l'honnêteté et la sincérité de ses auteurs. Je me sens peu de sympathie pour ceux qui attribuent sciemment les actes des hommes publics à des motifs dégradants, lorsqu'on peut très-bien en faire remonter l'origine à de nobles sentiments et à des pensées élevées. suivant moi, le devoir de tout esprit droit d'attribuer à ces dernières causes la conduite actuelle du gouvernement. Supposons, néanmoins, que les ministres se soient coalisés pour jouir de leurs charges actuelles et des émoluments qui y sont attachés; il est rare que les germes du mal atteignent leur complet développement, et les professions de foi patriotiques n'accusent pas toujours l'absence de l'égoïsme, et celui-là connait peu l'histoire qui n'a pas découvert que la malhonnêteté politique non seulement n'a pas toujours des conséquences fatales, mais qu'elle a souvent été la cause du bien public. L'hon. député de North Ontario (M. M. C. CAMERON) a dit l'autre jour que, sous la confédération, le Haut-Canada contribuerait pour plus que sa part aux dépenses du gouvernement fédéral, et là dessus il nous a cité des colonnes de chiffres; comme je n'en ai pas pris note, je ne saurais mettre en en doute leur exactitude; mais il a oublié un point important, c'est que sous la confédération il y aura uniformité de tarifs pour les diverses provinces, et que si l'on baisse celui du Canada de façon à l'harmoniser avec ceux des provinces du golfe, cette disproportion disparaîtra. Un hon. monsieur qui a ensuite porté la parole et qui se trouve absent aujourd'hui pour cause d'indisposition, l'hon. député de Brome (M. l)unkin), a dit, je crois, que les nations, les constitutions et les gouvernements devaient leur origine au pouvoir créateur à qui tout doit l'existence, pensée qui se trouve si bien résumée par ces paroles d'un écrivain célèbre : there is a divinity that shapes our ends, rough here them as we may. Il a ensuite mis en doute la sincérité des hon. MM. CARTIER, GALT et Ross qui signèrent la dépêche de 1858, première origine de la contérence de septembre dernier, - qualifié d'accidents les phases intermédiaires par lesquelles a passé la question, et fini par trouver mauvaise et défectueuse chacune des clauses de la mesure. Mais il semble que l'hon. monsieur ne devrait pas, d'après ses propres principes, critiquer trop sévèrement le gouvernement, car ce dernier peut bien n'être qu'un ins-